

## 1/ METIER

### 1.1/ Dénomination du poste :

☞ Nom et code de la fonction selon le répertoire des métiers \* : **05C10**

☞ Grade : IBODE

☞ Titulaire du poste : Bloc Opérateur du CHU Réunion

\*Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière du ministère de la santé et de la protection sociale, éditions ENSP, [www.santé.gouv.fr](http://www.santé.gouv.fr)

### 1.2/ Cadre législatif :

- Loi de 1970 et 1984 décrivant la mission du système de santé (art. 2 n° 70-1318 du 31 décembre 1970 et art. 1 Décret 84-689 du 17 juillet 1984)
- Loi n° 91/748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière.
- Article 1 et 7 du 23 janvier 1956
- Circulaire du 27 juillet 1957
- Arrêté du 22 juillet 1994
- Circulaire DGS/PS3/n° 96-31 du 19 janvier 1996 relative au rôle et aux missions des Aides Soignants et Auxiliaires de Puériculture exerçant dans les établissements hospitaliers
- Décret n° 96-729 du 12/08/1996 modifiant l'appellation du CAFAS et du CAFAP en diplôme professionnel
- Décret n° 93-221 du 16/02/1993 relatif aux règles professionnelles des infirmiers et infirmières. ( Article 6 )
- Décret n° 2002-194 du 11/02/2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.
- Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif au parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code.
- Circulaire DH/FH n° 2000-264 du 19/05/2000 relative à la mise en place des conseils de Bloc Opérateur dans les établissements publics de santé.
- Décret n°92-48 du 13 janvier 1992 portant création du diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opérateur, modifiant le décret n°71-388 du 21 mai 1971 portant création d'un Certificat d'Aptitude aux fonctions d'infirmier de salle d'opération.
- Circulaire DGS/PS3 n° 98-566 du 4 septembre 1998 relative aux infirmiers affectés dans les blocs opératoires .
- Arrêté du 13 septembre 1988 modifié relatif à la formation sanctionnée par le diplôme d' Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- Circulaire DH/DGS/PS3/FH3/94 n°52 du 26 juillet 1994 relative à la situation des infirmiers de blocs opératoires.
- Arrêté du 27 janvier 2015 relatif aux actes et activités et à la formation complémentaire prévus par le décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc

opérateur.

- Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire.
- Décret n° 2019-678 du 28 juin 2019 relatif aux conditions de réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers et portant report d'entrée en vigueur de dispositions transitoires sur les infirmiers de bloc opératoire

### **1.3/ Service :**

Bloc Opérateur du CHU Réunion Site St Pierre

### **1.4/ Liens fonctionnels (positionnement du poste dans un organigramme) :**

○ **LIEN HIERARCHIQUE :**

- Cadre de Santé IBODE
- Cadre de Santé IADE d'Anesthésie / SSPI
- Cadre Supérieur de Santé, Cadre du Pole Chirurgie et Anesthésie
- Directeur des Soins
- Directeur Général du CHU Réunion SITE St Pierre
- Directeur du CHU Réunion

○ **LIAISONS FONCTIONNELLES**

▪ **Internes :**

- ✓ **Personnel d'anesthésie** : Cadre IADE, IADE, IDE SPPI, AS SSPI, Secrétaire d'Anesthésie, Chef du Service d'Anesthésie, Médecins Anesthésistes Réanimateurs.
- ✓ **Personnel du bloc opératoire** : Cadre IBODE, IBODE, AS bloc opératoire, Secrétaire du bloc opératoire, IDE du bloc opératoire
- ✓ **Personnel des unités des soins** : IDE, AS et ASH.
- ✓ **Autres personnels** : Manipulateur en Radiologie, Sage Femmes, IDE de gastro-entérologie.
- ✓ **Praticiens** : Responsable du Pole chirurgicale et d'anesthésie, Coordonnateur Médicale du bloc opératoire, Chirurgiens, Gynécologues, Gastro-entérologues, Pneumologues, Cardiologues, Radiologues.
- ✓ **Autres services** : Pharmacie, Laboratoires, Radiologie, Biomédical, Stérilisation, Lingerie, Magasins, Cuisine, Liaisons Bleues, Liaisons Blanches, Unité de Liaisons Spécialisée, Services Economiques, Services Administratifs ...

- **Externes** : Ecole AS/AP , IFSI , Ecole de Sage Femmes, IRIBODE ...

**1.5/ Base horaire de travail (règle de gestion, horaires de travail)**

Base de 37h30 hebdomadaires, 15 jours de RTT par an

Amplitudes horaires en 6h 8h 10h : 6h-14h, 8h-14h, 8h-16h, 8h-18h, 7h30-15h30, 7h30-17h30, 12h30-18h30, 12h30-20h30, 20h15-6h15

**1.6/ Conditions particulières d'exercice de l'emploi :**

□ **Environnement de travail**

- Bloc opératoire polyvalent de 12 salles d'interventions avec un effectif en personnel pour 12 salles, plus 1 salle d'urgences obstétricales. Horaires d'ouverture, 7h30 –18h00, les jours ouvrés. Garde sur place en dehors de ces horaires.
- SSPI

□ **Particularités du poste**

- Astreinte pour le bloc opératoire de Saint-Pierre et le bloc obstétrical de 16h00 à 08h00 le lendemain en semaine et, 24h00 en weekend et jours fériés.

## 2/ MISSION PRINCIPALE :

- Garantir et dispenser à la personne soignée et à son entourage des soins infirmiers spécifiques de qualité en bloc opératoire et en secteurs associés.
- Participer à différentes actions en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement et de recherche.
- Gérer et évaluer toutes les situations afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients dans les secteurs de haute technicité.

## 3/ ACTIVITES

### 3.1/ Activités principales

☞ **TACHES**

**1. RESPECT ET APPLICATION DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

*- Assurer avec rigueur et méthodes le bon déroulement de l'intervention selon les protocoles :*

- Préparer le matériel nécessaire,
- Faire l'ouverture de la salle,
- Accueillir le patient : respect de la pudeur, silence, confort,...
- Installer le patient avec l'aide des aides-soignants, avec la présence et sous la responsabilité du chirurgien et médecin anesthésiste,
- Assurer la sécurité du patient en pré, per, et post-opératoire,
- Assurer le transfert du patient en salle de réveil dans des conditions de sécurités optimales.

- *Décontaminer le matériel dans le respect des circuits.*
- *Trier les déchets contaminés ou non contaminés.*
- *Ranger la salle et le matériel en fin d'intervention.*
  
- *Dans le bloc, veiller au respect :*
  - Du port de la tenue adéquate,
  - Des circuits (zone stérile et non stérile),
  - De l'application du protocole par les différents membres de l'équipe et les visiteurs.

## 2. FONCTIONS DE L'INFIRMIER DE SALLE D'OPERATION

### ➤ *Panseur ou infirmier circulant*

- Maîtriser et superviser les actions entreprises par le personnel pendant l'intervention.
- Préparer le matériel en fonction du type d'intervention.
- Faire l'ouverture de la salle et veiller à la traçabilité.
- Accueillir et installer le patient.
- Pourvoir au nécessaire pendant l'intervention et être l'intermédiaire entre les zones stériles et non stériles.
- Compter les compresses et les champs abdominaux avec l'aide opératoire.
- Surveiller le déplacement du personnel dans la salle et veiller au port des tenues adéquates.
- Veiller à la température et à l'hygrométrie de la salle d'opération.
- Enregistrer les dispositifs médicaux ayant été nécessaires pendant l'intervention.
- Ranger le dossier médical du patient.
- Veiller à l'acheminement des prélèvements au laboratoire.

### ➤ *Instrumentiste*

- Participe à l'acte chirurgical dans le périmètre stérile au contact de l'opéré
- Prévoit et gère l'instrumentation stérile en fonction des temps opératoires aseptiques et septiques.
- Collaborer avec le chirurgien, le médecin anesthésiste, le panseur et les différents membres de l'équipe.
- Vérifier le matériel en fonction de l'intervention avec le panseur.
- Appliquer les protocoles du service en respectant les règles d'asepsie.
- Anticiper les demandes du chirurgien auprès du panseur.
- Compter les compresses et les champs abdominaux avec le panseur.
- Décontaminer les instruments et assurer la traçabilité de l'intervention.
- Ranger la salle avec le panseur.
- Nettoyer les appareils médicaux.
- Vérifier avec le panseur tous les documents administratifs et les prélèvements (anatomopathologique, histologique, bactériologique).

➤ **Aide-Opérateur**

- Collaborer avec le chirurgien, le médecin anesthésiste, le panseur et les différents membres de l'équipe.
- Vérifier le matériel en fonction de l'intervention avec le panseur.
- Appliquer les protocoles du service en respectant les règles d'asepsie.
- Anticiper les demandes du chirurgien auprès du panseur et de l'instrumentiste.
- Compter les compresses et les champs abdominaux avec le panseur.
- Décontaminer les instruments et assurer la traçabilité de l'intervention.
- Ranger la salle avec le panseur.
- Nettoyer les appareils médicaux.
- Vérifier avec le panseur tous les documents administratifs et les prélèvements (anatomo-pathologique, histologique, bactériologique).

➤ **Rôle-administratif :**

- Assurer la tenue du dossier patient :
  - vérifier le dossier à l'entrée et à la sortie du patient de la salle d'opération.
- Assurer la tenue du dossier administratif.
- Remplir la feuille de liaison service-bloc opératoire.
- Donner le matériel avec parcimonie et appliquer les protocoles liés à la T2A
- Vérifier la traçabilité.
- Répondre aux appels téléphoniques.
- Faire les transmissions au cadre du plateau technique.
- Participer à la Check-List bloc opératoire de la HAS
- Participer à la régulation, en faisant remonter au cadre régulateur, les informations pertinentes sur le déroulé du programme opératoire de la salle où l'IBODE est affecté.

➤ **Rôle formateur :**

- Encadrer les nouveaux infirmiers et les élèves.

➤ **L'IBODE est tenu :**

- D'exercer toute tâche, non mentionnée dans la fiche de poste, liée au bon fonctionnement du service.
- Au secret professionnel.

➤ **L'IBODE en Stérilisation Centrale :**

- Assurer le montage, l'entretien et surveillance du matériel chirurgical divers.

☞ **FORMATION**

- IBODE (infirmier diplômé d'état de bloc opératoire)

☞ **COMPETENCES (sous réserve de formation aux actes exclusifs IBODE)**

**L'infirmier de bloc opératoire doit être capable de réaliser les activités suivantes sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment :**

- Réalisation de l'installation définitive du patient en vue de l'intervention chirurgicale en fonction de la voie d'abord souhaitée ;
- Fermeture sous-cutanée et cutanée ;
- Mise en place et fixation des drains sus-aponévrotiques.

**L'infirmier de bloc opératoire doit être capable de réaliser les activités suivantes au cours d'une intervention chirurgicale et en présence du chirurgien :**

- Aide à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition directe et indirecte ;
- Aide à la réalisation d'une aspiration ;
- Aide à la réalisation d'une hémostase.

**L'infirmier de bloc opératoire doit être capable de réaliser les actes suivants au cours d'une intervention chirurgicale, en présence et sur demande expresse du chirurgien :**

- Aide aux sutures des organes et des vaisseaux sous la direction de l'opérateur ;
- Aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction au bloc opératoire ;
- Aide à la pose d'un dispositif médical implantable (DMI) ;
- Injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère.

### ***☞ INFORMATION***

- Assurer des transmissions écrites et/ou orales concernant l'opéré (surveillance anesthésique et chirurgicale).
- Assurer des transmissions écrites et orales pour tout autre domaine (traçabilité des implants, gestion des stocks).

### ***☞ RECHERCHE***

- Amélioration de la qualité des soins
- Participation aux travaux de recherche relevant du domaine des soins infirmiers et à l'élaboration des protocoles

## **3.2/ Activités ponctuelles et/ou transversales**

- ☞ Correspondant en hygiène hospitalière
- ☞ Dispensation de formation aux étudiants infirmiers et étudiants IBODE.
- ☞ Participation à l'élaboration des travaux de fin d'étude, à leur correction.
- ☞ Participation aux épreuves pour la délivrance des diplômes d'état d'infirmier, et des diplômes d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

### 3.3/ Relation avec les services et correspondants externes

- EOHH
- CLIN
- QUAPRI
- CLUD
- Matéiovigilance
- UNAIBODE
- ARIBODE

## 4/ SAVOIR –FAIRE REQUIS

### 4.1/ Diplômes requis pour occuper le poste :

**INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE DIPLOME D'ETAT**

### 4.2/ Formations souhaitées / exigées pour occuper le poste :

Formation aux actes exclusifs IBODE

### 4.3/ Expérience souhaitée/ exigée

CONNAISSANCE WORD ET EXCEL

### 4.4/ Capacités requises

#### ➤ **APTITUDES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES**

L'IBODE doit développer des aptitudes physiques et psychologiques qui lui permettent d'exercer efficacement et en toute circonstance les missions qui lui sont confiées : calme, maîtrise émotionnelle, esprit d'équipe et d'écoute, adaptabilité aux évolutions, affirmation de soi.

#### ➤ **APTITUDES RELATIONNELLES**

L'IBODE doit être capable de générer et d'entretenir un climat de collaboration avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, en veillant au respect des valeurs énoncées dans les règles professionnelles et dans le règlement du service et de la charte du bloc opératoire.



➤ **QUALITES REQUISES**

- Sens de responsabilité et du travail en collaboration,
- Sens de l'organisation et de prévoyance,
- Sens de l'économie, vigilance et responsabilité quant à la gestion du matériel,
- Disponibilité, dynamisme,
- Conscience professionnelle,
- Ponctualité,
- Respect de l'intimité, discrétion, sens de l'observation,
- Rigueur, pondération,
- Honnêteté et franchise,
- Sens de l'anticipation,
- Aptitudes à participer à une dynamique de groupe.

➤ **CAPACITES**

- Planifier et à organiser
- Anticiper
- Déterminer les priorités
- Communiquer
- Prendre des initiatives
- S'adapter aux évolutions technologiques

**5/ VALIDATION DE LA FICHE DE POSTE**

	<b>Nom-Prénoms</b>	<b>Date</b>	<b>Signature</b>
<b>Agent</b>			
<b>Supérieur fonctionnel direct</b>			
<b>Validation DRH</b>			